

CANADA

COUR SUPÉRIEURE

PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL
N°: 500-11-036722-094

DANS L'AFFAIRE DU PLAN D'ARRANGEMENT DE :

Blue Note Mining Inc., une personne morale, ayant son siège social au 1, Place Ville-Marie, bureau 1511, Montréal, Québec, H3B 2B5

DÉBITRICE

et

PricewaterhouseCoopers Inc., une personne morale, ayant sa principale place d'affaires au Québec au 1250 boulevard René-Lévesque ouest, bureau 2800, Montréal, Québec, H3B 2G4, contrôleur dans le cadre des procédures en l'instance concernant Blue Note Mining Inc. aux termes de la *Loi sur les Arrangements avec les Créanciers des Compagnies*.

CONTRÔLEUR

AVIS D'ASSEMBLÉE DES CRÉANCIERS DE BLUE NOTE MINING INC.

Prenez avis que le 12 juin 2009, la Cour Supérieure du Québec (agissant au titre de Tribunal désigné sous la loi sur les Arrangements avec les Créanciers des Compagnies («LACC»)) a octroyé une Ordonnance («l'Ordonnance») protégeant la Débitrice ci-haut mentionnée sous la (LACC). PricewaterhouseCoopers Inc. est le Contrôleur nommé par la Cour pour la durée pendant laquelle l'Ordonnance est en vigueur.

Soyez avisés que l'Ordonnance allouée par la cour permet la cessation de toutes les procédures entreprises contre la Débitrice jusqu'au 12 juillet 2009. Par la suite, une extension à cette Ordonnance sera demandée si nécessaire.

Le but du Plan d'Arrangement est de fournir un règlement pour certaines réclamations provenant des créanciers de la Débitrice dès la réception des fonds par le Contrôleur requis pour financer le Plan d'Arrangement provenant du créancier garanti.

Vous trouverez, ci-attaché, une copie de l'Ordonnance de la Cour, une liste des créanciers de la Débitrice, une copie du Plan d'Arrangement incluant le rapport du Contrôleur qui recommande l'acceptation du Plan d'Arrangement.

Tous les créanciers de la débitrice sont tenus de déposer une preuve de réclamation. Toute preuve de réclamation déposée antérieurement ou par la suite devra être traitée de la façon prévue dans le Plan d'Arrangement. Vous trouverez ci-joint une preuve de réclamation, un formulaire de procuration, un formulaire de votation ainsi que des instructions pour remplir la preuve de réclamation.

Une assemblée des créanciers dans le but de voter sur le Plan d'Arrangement aura lieu le **17 juillet 2009 à 14h00, au 1250 Boulevard René-Lévesque Ouest, bureau 2800, salle A, Montréal, Québec, H3B 2G4.**

Soyez aussi avisé que toute documentation reliée au sujet ci-dessus disponible au public peut être consultée en visitant : www.pwc.com/car-bluenotemining

Pour toute information supplémentaire, n'hésitez pas à communiquer avec Éric St-Amour CA, de notre bureau au (514) 205-5198

Fait à Montréal, le 17 juin 2009

PRICEWATERHOUSECOOPERS INC.
Contrôleur

Christian Bourque, CA, CIRP
Contrôleur désigné